

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240115_P_009
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'un contrat de cession de droits et d'exploitation avec la compagnie « BELUGUETA » pour des ateliers de Médiation Artistique Musical et création d'un spectacle en faveur des enfants des CLAS de Saint Just Malmont et Aurec sur Loire à raison d'une séance par mois, de janvier à juin 2024.

N° 20240115_P_009

Le Président,

Décide

De signer un contrat de cession de droits d'exploitation :

OBJET

La Compagnie BELUGUETA
Représentée par Mme PASCAL Domitille
20 rue de la Serve
43240 Saint Just Malmont

Pour des ateliers de Médiation Artistique Musical avec la création d'un spectacle en faveur des enfants inscrits au CLAS des communes de Saint Just Malmont et Aurec sur Loire à raison d'un atelier par mois. Une représentation du spectacle en faveur des familles aura lieu en Juin 2024.

Date : de Janvier à Juin 2024

Lieu : CLAS de Saint Just Malmont ; CLAS Aurec sur Loire

Participants : Enfants inscrits au CLAS

Montant : 2720€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 15 Janvier 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240115-20240115_P_009-AU
Reçu le 22/01/2024